ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Attention aux pièges à renard

Date de début : 12 avril 2022
Date de fin : 13 mai 2022
Ensemble du Nunavut **40 s**

Quand vous marchez dans les terres ou sur la banquise, surtout avec des chiens ou de jeunes enfants, rappelez-vous qu’il pourrait y avoir des pièges à renard dans les environs.

Vous êtes responsable d’assurer la sécurité de vos animaux et de vos enfants. Si vous lâchez la laisse de votre chien, vous le faites à vos risques.

Les trappeurs sont aussi invités à ne pas placer de pièges aux endroits fréquentés par les gens. Comme indiqué dans la Loi sur la faune et l’Accord sur le Nunavut, le droit d’accès au trappage exclut toute zone à moins de 1,6 km (un mile) de tout édifice, structure ou autre établissement. Le trappage est interdit dans ces zones.

Veuillez noter qu’il est illégal de déclencher ou de déranger un piège installé.

Pour plus d’information, veuillez contacter votre bureau local de la faune. Les coordonnées sont accessibles à www.gov.nu.ca/environment/information/contact-us ou dans l’annuaire téléphonique.

###

Relations avec les médias :

Casey Lessard
Gestionnaire des communications, de l’éducation et de la sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867-975-7761
clessard3@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᖑᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications